

VILLE DE SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

BUDGETS PRIMITIFS 2026

Rapport de présentation (Conseil Municipal du 18 décembre 2025)

L'exercice 2026 comportera trois budgets :

- le budget principal de la ville
- le budget annexe du Théâtre de l'hôtel de Ville,
- le budget annexe du lotissement « Ardoise Puy-Heaume ».

Comme évoqué lors du débat sur les orientations budgétaires, le vote du budget primitif 2026 intervenant avant la clôture de l'exercice 2025, il ne sera pas possible d'intégrer les reports 2025 dans ce budget primitif. En conséquence, l'équilibre de la section d'investissement se fera par l'inscription d'un emprunt.

Le compte de gestion 2025 (document réalisé par le Service de Gestion Comptable de la couronne d'Angers) et le compte administratif 2025 (document réalisé par la commune) seront établis lors du deuxième trimestre 2026. La production de ces documents permettra de connaître le résultat définitif de l'exercice 2025 qui sera intégré au budget 2026 dans le cadre d'un budget supplémentaire, budget permettant également d'ajuster et compléter les lignes budgétaires primitives.

I. LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Dans un climat de tension budgétaire exceptionnel et inédit, auquel s'ajoute un contexte d'instabilité politique, il s'agit de faire face à un défi exigeant, à savoir : maintenir le niveau de service en préservant la situation financière de la commune.

D'un point de vue budgétaire, il convient donc, autant que faire se peut, de garantir un niveau minimal d'épargne nette en maintenant une politique tarifaire mesurée permettant de préserver le pouvoir d'achat des bartholoméens.

Cet objectif ambitieux implique plus que jamais d'agir sur les dépenses de fonctionnement maîtrisables. Pour respecter les priorités financières du mandat et anticiper autant que possible, des axes d'économies sont fléchés tous les ans avec l'ensemble des services

L'établissement du budget 2026 a donc été l'occasion de procéder à une nouvelle relecture des budgets de fonctionnement pour optimiser, réduire les coûts et intégrer la volonté de prioriser l'accès des services aux bartholoméens.

Ce budget 2026 est un budget de transition dans un contexte de renouvellement électoral. Il a été construit avec les trois orientations suivantes :

1/ Priorités aux projets engagés, à l'entretien, à l'amélioration du patrimoine existant et aux besoins nécessaires pour le bon fonctionnement des services.

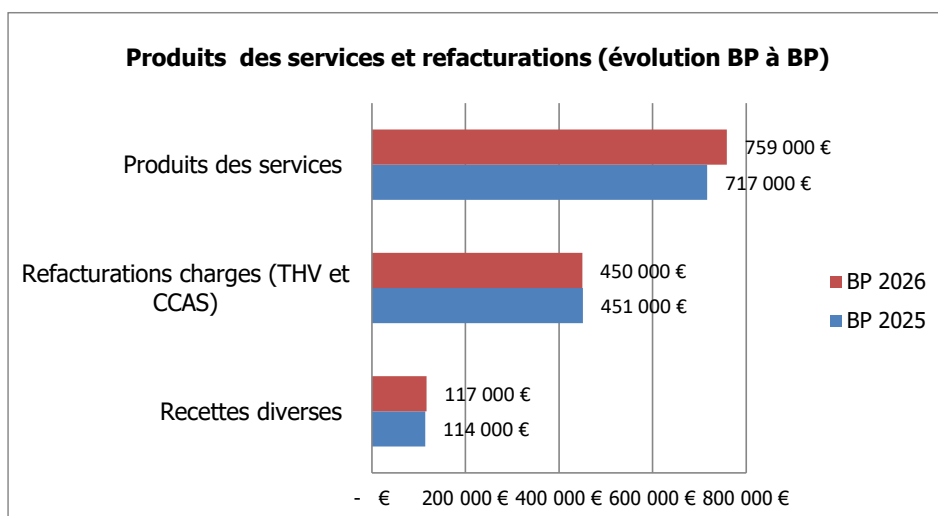
2/ Préservation de la capacité d'investissement de la future équipe municipale. Ledit budget n'intègre donc pas de nouveaux projets d'envergure, lourds ou contraignants.

3/ Gestion prudente dans un contexte d'incertitude pour laisser la possibilité à la nouvelle équipe d'ajuster la trajectoire budgétaire en juin 2026 lors de l'établissement du budget supplémentaire.

Enfin, il convient de noter que la construction du budget primitif a été réalisée sur la base d'un projet de loi de finances impliquant donc de possibles ajustements courant 2026.

A - LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

1°) Chapitre 70 : PRODUITS DES SERVICES ET REFACTURATIONS DIVERSES



	BP 2025	BP 2026	Evolutions		Eléments notables
Produits des services :	717 000 €	759 000 €	42 000 €	5,9%	
Complexe aquatique	300 000 €	300 000 €		0%	Hausse liée principalement à un ajustement de fréquentation et accessoir. à la revaloris. tarifaire
Restauration scolaire	200 000 €	220 000 €	20 000 €	10%	
Accueil de loisirs	103 000 €	110 000 €	7 000 €	7%	
Etudes et garderies	70 000 €	85 000 €	15 000 €	21%	
Multi-accueil	25 000 €	25 000 €		0%	
Concessions cimetière	12 000 €	12 000 €		0%	
Médiathèque	7 000 €	7 000 €		0%	
Refactur. charges THV et CCAS :	451 000 €	450 000 €	- 1 000 €	-0,2%	
Refacturation personnel THV	382 000 €	385 000 €	3 000 €	1%	Evolution masse salariale
Refacturation personnel CCAS (convention cadre)	65 000 €	65 000 €		0%	
Refactur. frais divers THV	1 000 €		- 1 000 €	-100%	Factures payées directement par structures
Refactur. frais divers CCAS	3 000 €		- 3 000 €	-100%	
Recettes diverses :	114 000 €	117 000 €	3 000 €	2,6%	
Redevances Numéricable, Orange	81 500 €	81 500 €	- €	0%	Effet indexation contrats
Produits divers / refact. diverses	32 500 €	35 500 €	3 000 €	9%	
Recettes périmètre comparable	1 282 000 €	1 326 000 €	44 000 €	3%	

2°) Chapitre 73 (IMPOTS ET TAXES) et 731 (FISCALITE LOCALE)

VUE D'ENSEMBLE SUR LES RECETTES FISCALES

	BP 2025	BP 2026	Evolutions		
Fiscalité directe locale	7 047 000 €	7 047 000 €	0,0%		Stabilité taux communaux s/2026
					Effet hausse : revalorisation légale bases taxe foncière 2026 (estimation) = + 1 %
					Effet hausse : nouvelles bases taxables = + 0,70 %
					Effet hausse : produit réel 2025 (7 083 000 €) > produit BP 2025 (7 047 000 €) Réajustement BP 2026 = + 36 000 €
					Effet baisse : perte bases zone d'activités = - 2,27 %
Attribution compens. ALM	1 448 000 €	1 448 000 €			
Dotat. Solidar. Communautaire	380 000 €	380 000 €		0,0%	Neutralité effet pacte fiscal et financier avec Angers Loire Métropole car pertes bases professionnelles sur zone d'activités
Droits de mutation	300 000 €	300 000 €			
Fonds péréquation (FPIC)	140 000 €	140 000 €			
Taxe sur emplac. publicitaires	200 000 €	200 000 €			
Taxe pylônes électriques	90 000 €	94 000 €	4 000 €	4,4%	Revalorisation selon indexation
Droits de place	3 000 €	3 000 €			
	9 608 000 €	9 612 000 €	4 000 €	0,0%	

A noter concernant la fiscalité :

Les prévisions budgétaires 2026 sont construites en revalorisant les bases de 1 %. Au stade du budget primitif, la revalorisation légale des bases n'est pas connue. Depuis plusieurs années, il convient de noter que le mécanisme de calcul s'est complexifié :

- les locaux professionnels qui regroupent notamment les locaux commerciaux (magasins, ateliers, restaurants,...) et à usage professionnel (bureaux, locaux professions libérales) ont une valeur locative évoluant en fonction de l'état du marché locatif depuis 2017 et ne sont donc plus indexés sur cette revalorisation légale.
- du fait de la mise en place d'un coefficient correcteur (permettant d'ajuster les recettes des collectivités avant et après la suppression de la Taxe d'Habitation).
- suite au transfert à hauteur de 50 % des bases de la taxe foncière des établissements industriels vers un système de compensation de l'Etat.

Dernier élément notable pour la fiscalité locale : suite à la fermeture d'un établissement industriel sur la zone d'activité, la recette de taxe foncière affichera une baisse très significative (-190 000 €). Cette baisse sera neutralisée par la revalorisation forfaitaire légale des bases 2026 et par un réajustement positif entre la recette budgétée en 2025 et la recette réelle constatée sur 2025 (+ 36 000 €). Au final, ce poste de fiscalité locale (53 % des recettes de fonctionnement) sera donc stable par rapport au BP 2025.

A noter concernant l'attribution de compensation versée par ALM :

Depuis 2015, le transfert de la compétence « voirie/eaux pluviales » vers Angers Loire Métropole a été mis en place. Sur la période 2015/2021, ce transfert fonctionnait avec un système de conventions de gestion (la commune continuait de payer les factures en respectant un budget prédéfini, ALM remboursait la commune en conséquence). Depuis le 1^{er} janvier 2022, le système de conventions de gestion a été abandonné et ALM exerce dorénavant pleinement la compétence. Depuis 2015, les prélèvements effectués sur l'attribution de compensation n'avaient pas été modifiés. Un travail a été réalisé courant 2023 pour réévaluer l'attribution de compensation en fonction de ratios et en fonction du nouveau périmètre de la compétence. Pour Saint-Barthélemy-d'Anjou, ce travail s'est concrétisé par une minoration du transfert initialement effectué. L'attribution de compensation de fonctionnement annuelle versée par ALM a ainsi été majorée de 221 600 € pour atteindre un montant annuel de 1 448 000 €, montant inchangé pour le BP 2026.

Au titre de l'année 2026, ce transfert de compétence se concrétise également par une dépense d'investissement de 516 132 € pour abonder l'enveloppe « voirie » dans le budget ALM. Pour information, cette somme a été calculée suite à un diagnostic « voirie » réalisé sur la commune.

A noter concernant la dotation de solidarité communautaire :

La dotation de solidarité communautaire 2026 sera équivalente à celle de 2025 soit 380 000 €. Cette stabilité s'explique par les critères de calcul de cette dotation définis dans le cadre d'un pacte fiscal et financier. En effet, pour rappel, cette dotation, versée par Angers Loire Métropole, s'ajoute à l'attribution de compensation mais contrairement à celle-ci, elle résulte d'accords bilatéraux.

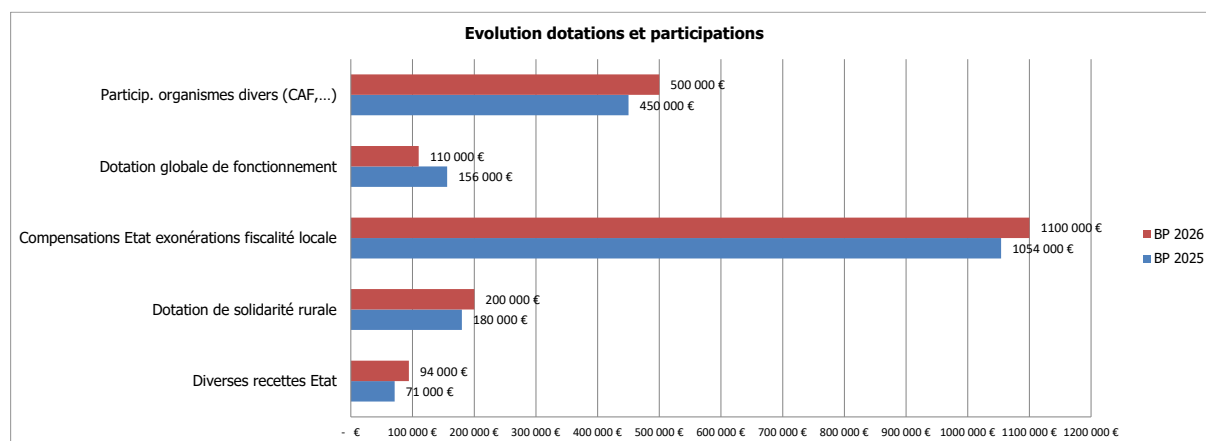
Depuis 2022, le principe du reversement d'une quote-part des nouvelles recettes issues du foncier bâti professionnel a été acté ainsi qu'il suit :

- Prorata de reversement : 33 %
- Année de référence : montant de la taxe foncière au 31/12/2020
- Reversement : différence entre le montant de la taxe foncière au 31/12/N et le montant de la taxe foncière au 31/12/2020
- Modalités de reversement : en déduction de la part fiscalité antérieure de la dotation de solidarité communautaire.

A l'horizon 2026, les bases fiscales professionnelles seront stables puisque l'effet revalorisation légale permet tout juste de compenser la perte de base suite à la disparition d'un établissement industriel. Compte tenu des critères ci-dessus, la stabilité des bases entraîne de facto une stabilité de la dotation de solidarité communautaire.

3°) Chapitre 74 : DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

VUE D'ENSEMBLE SUR LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS



	BP 2025	BP 2026	Evolutions		Eléments notables
Dotation globale de fonctionnement	156 000 €	110 000 €	- 46 000 €	-29%	Ajust. défavorable sur la base de la recette réelle perçue s/2025 (effet écrêtement) et Perspective 2026 = - 8 %
Partenariats CAF,...	450 000 €	500 000 €	50 000 €	11%	Ajustement s/recettes réelles 2025 et abondement CAF s/2026
Dotation de solidarité rurale	180 000 €	200 000 €	20 000 €	11%	Ajust. favorable sur la base de la recette réelle perçue s/2025 et Perspective 2026 = + 7 %
Dotation nationale péréquation	36 000 €	40 000 €	4 000 €	11%	Ajustement favorable sur la base de la recette réelle perçue s/2025 et Perspective 2026 = + 7 %
Divers Etat : titres sécurisés, FCTVA,...	38 000 €	54 000 €	16 000 €	42%	Effet baisse = dotation TAP supprimée (1 trimestre perçu s/2025) / Effet hausse = nouvelle dotation Etat pour soutien "petite enfance"
Soutien tarification sociale restauration scolaire	33 000 €	40 000 €	7 000 €	21%	Soutien bonifié
Etat : compens. taxes foncières (princip. exo 50 % entreprises industrielles)	1 054 000 €	1 100 000 €	46 000 €	4%	Réajust. selon recettes réelle 2025 + effet revaloris. légale (+ 1 %). NB : perte base zone d'activités anticipée sur BP 2025
	1 947 000 €	2 044 000 €	97 000 €	5%	

Les principales dotations d'Etat ont été réajustées sur la base des recettes réelles 2025 avec une légère progression sur 2026 pour la Dotation de Solidarité Rurale et la Dotation Nationale de Péréquation. La Dotation Globale de Fonctionnement a été réajustée à la baisse au BP 2026 du fait de la reprise depuis 2025 d'un effet écrêtement très pénalisant. On notera également la mise en place par l'Etat depuis 2025 d'une nouvelle dotation destinée au soutien de la petite enfance (environ 20 000 €).

La CAF, principal partenaire de la collectivité dans le secteur « enfance/jeunesse », confirme et abonde son soutien.

En matière de restauration scolaire et plus particulièrement en matière tarification sociale (pour les repas proposés à un prix inférieur à 1 €), la commune bénéficie d'une aide de l'Etat depuis plusieurs années. Pour 2026, cette aide est confirmée et abondée avec une perspective de recettes budgétée à 40 000 € sur 2026.

Concernant les compensations de l'Etat en matière de taxes foncières, depuis l'instauration en 2021 d'un dégrèvement de 50 % sur les bases des établissements industriels (foncier bâti), cette ligne budgétaire affichait un niveau significatif pour Saint-Barthélemy-d'Anjou (recettes 2025 effective = 1 241 000 €). Comme évoqué à la rubrique « fiscalité », la perte d'un établissement industriel sur la zone d'activité se concrétise par la perte de la compensation fiscale versée par l'Etat au titre de la taxe foncière pour cet établissement soit 198 000 €. Cette perte de compensation de l'Etat ayant été anticipée et intégrée dans le BP 2025, la comparaison BP 2025/BP 2026 n'affiche pas ladite perte et permet, au contraire, d'afficher une légère progression. On notera enfin que le projet de Loi de Finances 2026 intègre une disposition prévoyant de minorer ladite compensation de l'Etat à hauteur de 25 %. Cette mesure est fortement discutée par les députés et sénateurs. Au stade des débats parlementaires actuels, il est impossible d'apprécier la version finale qui sera adoptée dans la loi de finances.

Ce chapitre des « dotations/participations » évolue globalement positivement : + 5 % soit + 97 000 €.

4°) Chapitre 75 : AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE

Revenus immeubles et recettes diverses	BP 2025	BP 2026	Evolutions
Revenus des immeubles	98 000 €	98 000 €	
Redevance centre équestre	13 000 €	13 000 €	
Participations établis. scolaires utilisation équip. sportifs	54 000 €	54 000 €	
Participation ALM pour PAV (Points d'Apports Volontaires)	12 000 €	12 000 €	
Produits divers	1 000 €	1 000 €	
	178 000 €	178 000 €	0%

Jusqu'au 31/12/2023, ce poste intégrait seulement les revenus des immeubles (parc locatif de la ville) et des redevances diverses (délégation service public du centre équestre par exemple).

Depuis 2025, 2 nouvelles catégories de recettes figurent dans ce chapitre : les participations versées par les établissements scolaires pour utiliser les équipements sportifs communaux et la participation versée par Angers Loire Métropole pour les PAV (Points d'Apports Volontaires).

5°) Chapitre 013 : ATTENUATIONS DE CHARGES

REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL

Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2017, l'assurance statutaire garantit les seules risques « maladies professionnelles » et « accidents du travail ».

Ce poste comprend d'autres recettes : décharges syndicales, supplément familial de traitement.

Un nouveau contrat a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2023.

Les prévisions budgétaires pour ce poste (aléatoires par nature) sont établies sur la base de l'enveloppe budgétaire 2025 (160 000 €).

A l'appui des éléments précités, la synthèse des recettes réelles de fonctionnement s'établit donc comme suit :

	BP 2025	BP 2026	Evolutions BP à BP	
Recettes réelles fonct. budgétées	13 175 000 €	13 320 000 €	145 000 €	1,1%
Fiscalité directe (taxe foncière principalement)	7 047 000 €	7 047 000 €	- €	0,0%
Recettes fiscales diverses	2 561 000 €	2 565 000 €	4 000 €	0,2%
Dotations	1 947 000 €	2 044 000 €	97 000 €	5,0%
Autres recettes	1 620 000 €	1 664 000 €	44 000 €	2,7%

Présentation comptable des recettes de fonctionnement (par chapitres budgétaires) :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : VUE D'ENSEMBLE					
Chapitres comptables		BUDGET PRIMITIF 2025	BUDGET PRIMITIF 2026	EVOLUTIONS	
70	Produits services, recettes diverses	1 282 000 €	1 326 000 €	44 000 €	3,0%
	<i>Recettes des services et refacturations diverses (THV, ALM,...)</i>				
75	Autres produits divers gestion courante	178 000 €	178 000 €	4 000 €	0,0%
	<i>Loyers et charges locatives, location salles et équipements sportifs,...</i>				
73 / 731	Impôts et taxes	9 608 000 €	9 612 000 €	4 000 €	0,0%
	<i>Fiscalité locale, versements ALM,...</i>				
74	Dotations, subventions, participations	1 947 000 €	2 044 000 €	97 000 €	5,0%
	<i>Dotations Etat, participations CAF,...</i>				
013	Atténuations de charges	160 000 €	160 000 €	- €	0,0%
	<i>Remboursements suite arrêts maladie,...</i>				
Recettes réelles fonctionnement		13 175 000 €	13 320 000 €	145 000 €	1,1%
042	Amortissement subventions d'investissement	15 000 €	15 000 €	- €	0%
		13 190 000 €	13 335 000 €	145 000 €	NS

B - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

1°) Chapitre 011 LES CHARGES A CARACTERE GENERAL :

Evolution des charges à caractère général (hors fluides) :

BP 2025	BP 2026	Evolution	
1 878 000 €	1 947 000 €	69 000 €	3,7%

Les principales explications justifiant les évolutions à la hausse sont les suivantes :

- L'abondement de différents postes d'entretien (bâtiments, réseaux, fossés, véhicules) principalement lié à des augmentations tarifaires significatives : + 37 600 € soit + 13%.
- L'ajustement de lignes budgétaires scolaires (restauration, fournitures scolaires) pour tenir compte de l'évolution des effectifs et des revalorisations tarifaires : + 7 400 € soit + 2,40 %.
- L'évolution des contrats de maintenance informatique (mise en place de nouveaux logiciels et indexation tarifaire) : + 6 170 € soit + 23 %.
- L'inscription d'une enveloppe spécifique 2026 pour l'organisation de démarches managériales (formations, analyse de pratique) : 22 000 €.
- Le nettoyage et le retraçage exceptionnel de la piste d'athlétisme sur 2026 : 23 400 €.

Les principales explications justifiant les évolutions à la baisse sont les suivantes :

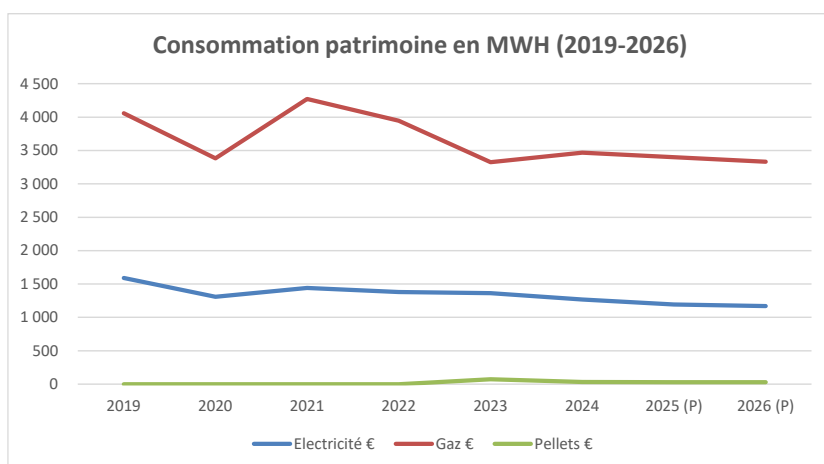
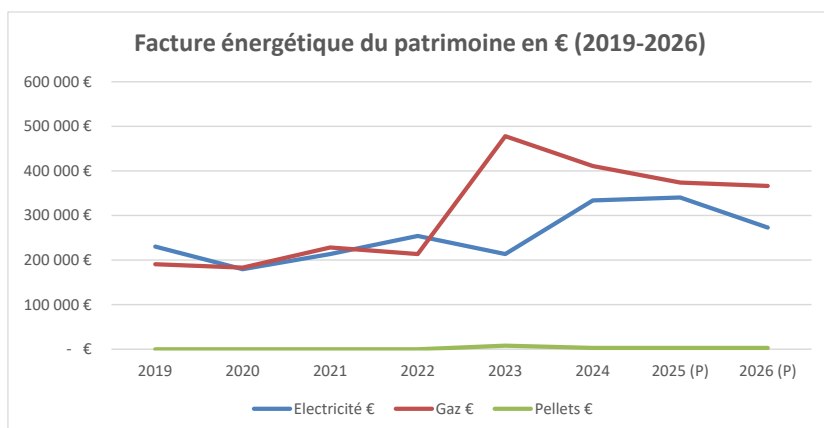
- La poursuite d'actions d'optimisation sur les marchés de prestations : - 5 000 € soit - 14 % sur le marché de fourniture et d'entretien des vêtements de travail et - 3 200 € soit - 21 % sur le marché de la téléphonie.
- L'optimisation des activités extra-scolaires « TAP » en limitant le recours à des prestataires extérieurs : - 5 600 € soit - 11 %.
- L'ajustement budgétaire du marché d'entretien des aérothermes dans les complexes et du marché d'entretien des tennis couverts car BP 2025 surévalué par rapport au marché signé réellement : - 7 400 € soit - 17 %.
- La réalisation d'une mission exceptionnelle de la LPO sur 2025 (diagnostic biodiversité et enjeux écologiques) : - 6 200 €.

En matière de fluides, la volatilité des tarifs complexifie la prévision budgétaire. Depuis 2024, de nouveaux marchés ont été conclus par le SIEML pour le gaz et l'électricité. Les prévisions budgétaires 2026 prennent en compte des tarifs orientés à la baisse :

- Perspective 2026 tarif moyen de l'électricité (MWh) : - 16 % pour l'électricité classique et - 22 % pour l'électricité verte.
- Perspective 2026 tarif moyen du gaz (MWh) : - 2%

Les prévisions budgétaires 2026 sont réalisées sur la base d'une consommation identique à 2025.

	BP 2025	BP 2026	Evolution		Principales explications
Eau	70 500 €	70 500 €	- €	0,0%	
Electricité	358 000 €	273 000 €	- 85 000 €	-23,7%	BP 25 sur-évalué : effet ajust. coût réel 2025 s/BP 2026 = - 17 000 € Prix moyen MWH orienté à la baisse s/2026 (environ - 10 % s/électricité classique et - 22 % s/électricité verte) et poursuite économies s/consumation / Estimation ajustement à la baisse s/BP 2026 = - 68 000 €
Gaz	361 000 €	367 000 €	6 000 €	1,7%	BP 25 sous-évalué : effet ajust. coût réel 2025 s/BP 26 = + 13 000 € Prix moyen MWH orienté à la baisse s/2026 (environ - 2%) et poursuite économies s/consumation / Estimation ajustement à la baisse s/BP 2026 = - 7 000 €
Combustible	6 500 €	10 000 €	3 500 €	53,8%	Nouvelle chaudière bois Cressonnière fin d'année
Carburants	50 000 €	44 500 €	- 5 500 €	-11,0%	Ajustement budgétaire
	846 000 €	765 000 €	- 81 000 €	-9,6%	



2°) Chapitre 012 CHARGES DE PERSONNEL

BP 2025	BP 2026	Evolution	
7 462 000 €	7 643 000 €	181 000 €	2,4%

Les principales explications justifiant les évolutions à la hausse sont les suivantes :

- Augmentation de 3 points de la cotisation à la caisse de retraite des agents titulaires (CNRACL) : augmentation de 3 points chaque année entre 2025 et 2028. Incidence sur le BP 2026 = + 85 000 € par rapport au BP 2025.
- Mise en place d'un contrat de mutuelle santé à compter de 2026 avec participation obligatoire de la collectivité. Incidence BP 2026 estimée à + 18 000 € par rapport au BP 2025.
- Revalorisation régime indemnitaire des agents au 1^{er} janvier 2026. Incidence sur le BP 2026 = + 23 000 € par rapport au BP 2025.

➔ Ces hausses représentent 126 000 € soit 70 % de la hausse globale budgétée sur 2026.

3°) Chapitre 65 CHARGES DE GESTION COURANTE

Composition des charges de gestion courante :

	BP 2025	BP 2026	Evolutions		Éléments notables
Redevances logiciels	72 150 €	72 800 €	650 €	0,90%	Evolution selon indexation tarifaire
Indemnités et frais divers élus	121 500 €	121 500 €			
Créances admises non-valeurs	1 000 €	1 000 €			
Syndicat Vallée Authion	7 000 €	7 000 €			
Syndicat e-collectivité	5 600 €	5 600 €			
Participation SACEM/SPRE	2 100 €	2 000 €	- 100 €	NS	
Redevance vidéoprotection		3 000 €	3 000 €	NS	Redevance utilisation supports
Subvention CCAS	615 000 €	615 000 €			
Subvention THV	613 856 €	613 856 €			
Participations SIAM	104 000 €	100 000 €	- 4 000 €	-3,85%	Effet plan action économies
Participations SIEM	4 000 €	4 000 €			
Subvention OGEC	200 000 €	210 000 €	10 000 €	5,00%	Réel payé 2025 = 206 000 € + ajust + 2%
Subventions aux associations :					
Sportives	152 000 €	152 000 €			Principe : maintien engagement
Education/Enfance (hors pigeon vole)	8 580 €	2 580 €	- 6 000 €	NS	Subvention except. en 2025 pour optimisation achats livres : 6 subventions (6 coopératives scolaires) x 1 000 €
Pigeon Vole	80 000 €	77 600 €	- 2 400 €	-3,00%	Convention d'objectifs
Culturelles et diverses	16 914 €	16 764 €	- 150 €	-0,89%	Ajustement budgétaire
Diverses participations	7 800 €	7 800 €			
	2 011 500 €	2 012 500 €	1 000 €	0,05%	

Malgré les contraintes de plus en plus lourdes pesant sur les collectivités locales et malgré l'incertitude politique, le budget 2026 maintient et confirme le soutien au secteur associatif.

La politique culturelle et sociale de la collectivité est également ré-affirmée malgré le désengagement progressif du Conseil Régional et du Conseil Départemental. Les subventions d'équilibre versées au Théâtre de l'Hôtel de Ville et au Village Pierre Rahbi sont donc stables par rapport à 2025. Pour rappel, ces subventions ont été récemment réévaluées :

- En 2024, la subvention du Village Pierre Rahbi avait été majorée à hauteur de 28 000 €.
- En 2025, la subvention au Théâtre de l'Hôtel de Ville avait été majorée de 19 736 €.

4°) Chapitre 66 CHARGES FINANCIERES

	BP 2025	BP 2026	Evolutions	
Intérêts des emprunts	150 000 €	150 000 €	- €	0%
Frais portages fonciers	12 000 €	12 000 €	- €	0%
	162 000 €	162 000 €	- €	0%

Comme évoqué en amont, le vote du budget 2026 intervenant avant la clôture de l'exercice 2025, il n'est pas possible d'intégrer le résultat de l'exercice 2025 au stade du BP 2026.

Le budget primitif 2026 affiche donc un emprunt global d'équilibre de 3 720 000 € qui sera minoré compte tenu de l'exécution budgétaire réelle (toujours inférieure au budget voté) et compte tenu de l'excédent 2025 à réintégrer dans le budget 2026.

Les frais financiers budgétés sur 2026 affichent une stabilité comparativement à 2025. Ils seront potentiellement ajustés selon la date effective de souscription de l'emprunt en précisant que la trésorerie actuellement disponible peut permettre d'adapter la date de souscription de cet emprunt.

5°) Chapitre 67 TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS

Depuis la mise en œuvre de la nouvelle norme budgétaire M57, ne subsiste dans ce chapitre 67 qu'une seule et unique ligne budgétaire permettant de procéder à l'annulation de titres sur exercices antérieurs. Cette ligne s'affiche à hauteur de 5 000 € au BP 2026 (idem BP 2025).

A l'appui des éléments précités, la synthèse des dépenses réelles de fonctionnement s'établit donc comme suit :

	BP 2025	BP 2026	Evolutions BP à BP	
Dépenses réelles fonct. budgétées	12 365 000 €	12 535 000 €	170 000 €	1,4%
Charges de personnel	7 462 000 €	7 643 000 €	181 000 €	2,4%
Charges caractère général (hors fluides)	1 878 000 €	1 947 000 €	69 000 €	3,7%
Fluides	846 000 €	765 000 €	- 81 000 €	-9,6%
Autres charges	2 179 000 €	2 180 000 €	1 000 €	0,0%

Présentation comptable des dépenses de fonctionnement (par chapitres budgétaires) :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : VUE D'ENSEMBLE					
Chapitres comptables		BUDGET PRIMITIF 2025	BUDGET PRIMITIF 2026	EVOLUTIONS	
011	Charges caractère général (hors fluides)	1 878 000 €	1 947 000 €	69 000 €	3,7%
	<i>Achats fournitures, petits équipements, entretien, réparations, recours prestataires, taxes,...</i>				
011	Fluides	846 000 €	765 000 €	- 81 000 €	-9,6%
	<i>Electricité, gaz, pellets, carburants, eau</i>				
012	Charges de personnel	7 462 000 €	7 643 000 €	181 000 €	2,4%
65	Autres charges de gestion courante	2 011 500 €	2 012 500 €	1 000 €	0,0%
	<i>Subventions associations, THV, CCAS, OGEC, redevances logiciels, indemnités élus,...</i>				
66	Charges financières	162 000 €	162 000 €	- €	0,0%
	<i>Intérêts des emprunts et portages fonciers</i>				
67	Titres annulés s/exercices antérieurs	5 000 €	5 000 €	- €	0,0%
014	Atténuations de produits	500 €	500 €		0,0%
	<i>Dégrèv. fiscalité jeunes agriculteurs</i>				
Dépenses réelles fonctionnement		12 365 000 €	12 535 000 €	170 000 €	1,4%
042	Dotations amortissements investissements	520 000 €	520 000 €	- €	0,0%
023	Virement section d'investissement	305 000 €	280 000 €	- 25 000 €	-8,2%
		13 190 000 €	13 335 000 €	145 000 €	

C – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement inscrites au budget primitif 2026 s'élèvent à 6 416 000 € dont :

- 454 000 € correspondants à des opérations votées au BP 2025 réinscrites et revotées au BP 2026 puisqu'il s'agit d'opérations non engagées au 31/12/2025 mais confirmées politiquement,
- 5 962 000 € correspondants à des crédits 2026 nouveaux.

Quelques lignes budgétaires significatives (lignes nouvelles) : 87 % du budget	
Eco-complexe Cressonnière : crédits paiements année 2026 (paiements 2026)	3 423 000 €
Voirie : fonds concours vers ALM	517 000 €
Réhabilitation bâtiment ex-BAM (complexe gemmetrie) : aménagement locaux travail, espaces de stockage et vestiaires agents	260 000 €
Balayeuse de voirie	250 000 €
Gros entretiens couvertures et charpentes (travaux et provision) : pigeon vole, logement médiathèque, centre équestre,...	87 000 €
Complexe Gemmetrie : WC automatiques (proximité DOJO), borne fontaine et réseaux	85 000 €
Poursuite déploiement Gestion Technique Bâtiments (GTB) : écoles Jaudette et PMC, complexe Venaiserie, planète enfants, Hôtel de Ville	76 000 €
ZAC Reux Cordelle : participation financière	65 000 €
Remplacements menuiseries : hôtel de ville (secteur ST/Finances), école musique, logement P. Audouys	61 000 €
Planète enfants : déconstruction préau	42 000 €
Complexe aquatique : modification échangeurs bassins et automate (travaux complémentaires 2025 : rénovation pompe à chaleur)	40 000 €
Achat d'un véhicule pour service technique	40 000 €
Ecole élémentaire PMC : plafonds suspendus (6 classes) + rempl. luminaires en LED	38 000 €
Complexe Ardoises : tribunes mobiles	35 000 €
Complexe aquatique : mission études réhabilitation suite expertise	35 000 €
Complexe aquatique : remplacement transformateur électrique	32 000 €
Budget rucher citoyen	30 000 €
Eglise : pose paratonnerre et parafoudre	25 000 €
Achat 22 praticables + accessoires adaptés et sécurisés	22 000 €
Aménagements paysagers et plantations diverses	20 000 €

5 183 000 €

INVESTISSEMENTS SECTEUR SPORTIF ET LOISIRS

	Opérations 2025 à revoter	Crédits nouveaux	
Complexe Venaiserie :			72 400 €
Mission maîtrise d'oeuvre pour réfection tennis couverts	15 000 €		
Gymnase : travaux mise en place Gestion Technique des Bâtiments		18 000 €	
Athlétisme : remplacement matelas de perche		15 200 €	
Travaux récurrents divers (tennis, athlétisme)		18 500 €	
Matériel récurrents sportifs		5 700 €	
Complexe Cressonnière :			3 431 850 €
Projet éco-complexe : crédits paiements 2026		3 423 000 €	
Divers matériels et matériels récurrents sportifs		3 500 €	
Matériel entretien récurrents (autolaveuse, aspirateurs,...)		5 350 €	
Complexe Gemmetrie :			132 797 €
Proximité DOJO : WC automatiques, borne fontaine et réseaux		84 591 €	
Mise normes portes issues de secours		15 000 €	
Base-ball : filets de protection cage de frappe		7 000 €	
Travaux récurrents divers (hall sport, base-ball)		9 056 €	
Autolaveuses autoportée et classiques		16 350 €	
Matériel récurrents sportifs		800 €	
Complexe ardoises :			75 883 €
Hall sports : tribunes mobiles		35 000 €	
Terrain foot en herbe : changement lanternes		12 000 €	
Terrain foot synthétique : remplacement plexiglass abri-touches		6 600 €	
Travaux récurrents divers (halle sports, basket extérieur, terrain foot)		17 083 €	
Matériel récurrents sportifs		4 000 €	
Matériel entretien		1 200 €	
Complexe aquatique :			382 340 €
Réfection bassin de la pataugeoire extérieure	87 150 €		
Mise en place plancher chauffant	101 000 €		
Travaux modifications hydrauliques	20 000 €		
Pompe à chaleur plancher chauffant et automate régulation		40 000 €	
Réhabilitation : mission études suite expertise		35 000 €	
Remplacement transformateur électrique		32 000 €	
Remise état solaire thermique (remplacement 7 panneaux)		12 000 €	
Bassins intérieurs : reprise carrelage		10 320 €	
Etude structure photovoltaïque		8 700 €	
Travaux pour étanchéifier les secteurs "coupe-feu"		7 000 €	
Travaux récurrents (rampe accès, caissons ventilation, fontaines à eau,...)		24 520 €	
Matériels récurrents		4 000 €	
Matériel d'entretien		650 €	
Centre équestre			12 383 €
Remplacement gouttières		12 383 €	
TOTAL INVESTISSEMENTS SECTEUR SPORTIF ET LOISIRS	223 150 €	3 884 503 €	4 107 653 €

INVESTISSEMENTS SECTEUR EDUCATION/ENFANCE

	Opérations 2025 à revoter	Crédits nouveaux	
Ecole Jules Ferry :			47 150 €
Investigations rénovation eaux usées sanitaires classes	3 850 €		
Rénovation logement à l'étage		15 000 €	
Elémentaire : peinture sous préau		7 000 €	
Filets pare-ballons et ombrage dans cour gaderie		8 000 €	
Travaux récurrents		7 600 €	
Matériels divers		1 650 €	
Restauration : matériels et mobiliers ergonomiques		4 050 €	
Ecole P et M Curie :			108 090 €
Elémentaire : création plafonds suspendus (6 classes) pour acoustique et mise place LED		38 000 €	
Mise en place Gestion Technique Bâtiments		18 000 €	
Logement : mise en place pompe à chaleur		13 000 €	
Elémentaire et maternelle : création espaces vestiaires		7 900 €	
Maternelle : rempl. et déplac. Cabanon vélo (avec nouvelle dalle)		7 000 €	
Travaux récurrents		6 100 €	
Matériels divers		7 350 €	
Restauration : matériels et mobiliers ergonomiques		10 740 €	
Ecole Jaudette :			81 676 €
Mise en place Gestion Technique Bâtiments		18 000 €	
Réparation sol souple et gazon synthétique sous préau		16 000 €	
Isolation locaux à risque par cloisons/planchers, porte coupe-feu		14 000 €	
Réfection clôture et remplac. portal garderie, enfouis. réseaux irrigation		10 300 €	
Mise en place robinets thermostatiques radiateurs		8 000 €	
Matériels divers		5 536 €	
Autolaveuse		3 750 €	
Restauration : matériels et mobiliers ergonomiques		6 090 €	
Divers matériels scolaires et restauration :			33 000 €
Matériel scolaire divers : patères,...		9 000 €	
Matériel de restauration (chaises,...)		20 000 €	
Matériels entretien écoles : aspirateurs et tapis		4 000 €	
Planète enfants			52 811 €
Déconstruction préau		41 640 €	
Restauration : matériels et mobiliers ergonomiques		6 371 €	
Mise en place Gestion Technique des Bâtiments (GTB)		1 800 €	
Matériel divers et réserve		3 000 €	
Maison enfance			19 600 €
Réparation toiture terrasse		16 200 €	
Bâche bac à sable et réserve matériel		3 400 €	
	3 850 €	338 477 €	342 327 €

INVESTISSEMENTS SECTEURS SOCIAL ET CULTUREL

	Opérations 2025 à revoter	Crédits nouveaux	
Médiathèque			48 277 €
Traitement charpente logement		22 216 €	
Réfection désordres racinaires cheminement extérieur		19 000 €	
Audit énergétique		4 261 €	
Matériel professionnel médiathèque		2 000 €	
Matériel entretien (aspirateur dorsal)		800 €	
THV			12 000 €
Travaux récurrents (salle, loges, fauteuils,...)		12 000 €	
Pierre Audouys			23 100 €
Mise normes alarme incendie		7 200 €	
Remplacement menuiseries logement		15 900 €	
Ecole de musique			15 000 €
Remplacement menuiseries extérieures		15 000 €	
Village Pierre Rabhi			190 000 €
L'Annexe : reprise linteaux et jambages/renforcement fondations	190 000 €		
Budget rucher citoyen		30 000 €	30 000 €
Divers			29 550 €
Achats 22 praticables		22 000 €	
Matériels récurrents (associatifs et culturels)		7 550 €	
	190 000 €	157 927 €	347 927 €

INVESTISSEMENTS VOIRIE ET CADRE DE VIE

	Opérations 2025 à revoter	Crédits nouveaux	
Voirie			552 000 €
Participation voirie versée à ALM		517 000 €	
Travaux voirie périmètre communal + propreté (mobilier urbain, corbeilles,...)		35 000 €	
Eclairage public/Réseaux			32 000 €
Eclairage public : fonds de concours versé à ALM		5 000 €	
Eclairage privatif (parcs, stades,...)		15 000 €	
Réhabilitation des ouvrages de génie civil de fibre optique		12 000 €	
Parcs / Espaces verts / Jeux			55 000 €
Bois de l'hôpital		5 000 €	
Travaux liés aménagements paysagers (VRD)		15 000 €	
Travaux récurrents aires de jeux (mise sécurité, remplacement)		15 000 €	
Divers espaces verts (Plantations, travaux en régie, nichoirs...)		20 000 €	
Urbanisme			105 000 €
Participation ZAC Reux/Cordelles		65 000 €	
Secteur Rue Belle de Malicorne : mision maîtrise d'œuvre		5 000 €	
Acquisitions foncières (diverses régularisations sur domaine public)		35 000 €	
		744 000 €	744 000 €

INVESTISSEMENTS INFORMATIQUE – NUMERIQUE – COMMUNICATION

	Opérations 2025 à revoter	Crédits nouveaux	
Informatique/Numérique			
Matériel téléphonie	7 000 €		
Réorganisation et rééquipement complet matériel informatique médiathèque		8 500 €	
Evolution logiciel Enfance/Jeunesse		7 528 €	
Matériels récurrents Ecoles : matériel informatique, photocopieurs, TBI...		8 650 €	
Matériels récurrents Hors écoles : matériel informatique,...		23 560 €	
Redevances utilisation logiciels		21 953 €	
	7 000 €	70 191 €	77 191 €

INVESTISSEMENTS SERVICES GENERAUX ET DIVERS

	Opérations 2025 à revoter	Crédits nouveaux	
Hôtel de Ville			65 550 €
Remplacement menuiseries et brises soleils orientables (secteur ST, finances)		30 000 €	
Mise en place Gestion Technique des Bâtiments		20 000 €	
Salle "serveurs informatique" : remplacement climatisation		6 000 €	
Matériel entretien : autolaveuse		6 000 €	
Matériels récurrents		3 550 €	
Mésangerie			14 000 €
Local serveur : isolation thermique/phonique et équip. coupe feu		14 000 €	
Atelier municipal			36 280 €
Construction local stockage stockage liquides inflammables (sécurisation)		8 000 €	
Divers matériels récurrents service technique (matériel espaces verts, matériels électroportatifs, cuve fuel, meuble rangement,...)		28 280 €	
Police municipale			3 000 €
Pistolet impulsion électrique		3 000 €	
Site ex-BAM et vestiaires foot (Gemmetrie)			290 000 €
Réhabilitation ex-BAM et vestiaire football : aménagement locaux travail, espaces stockage et vestiaires agents	30 000 €	260 000 €	
Eglise			24 780 €
Pose paratonnerre et parafoudre		24 780 €	
Divers			73 292 €
Matériel défense incendie		4 000 €	
Matériel de bureau/mobilier/équip agents (sièges et bureaux,...)		6 000 €	
Travaux récurrents parc locatif		15 000 €	
Travaux récurrents : enveloppe pour entretien "toitures" tous bâtiments		36 292 €	
Matériel entretien (enveloppe)		12 000 €	
Matériel de transport et gros équipements			290 000 €
Véhicule utilitaire avec benne		40 000 €	
Balayeuse voirie		250 000 €	
	30 000 €	766 902 €	796 902 €

LA SYNTHESE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : présentation par nature

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Montants
Dépenses investissement : crédits nouveaux 2026	5 962 000 €
Dépenses investissement : crédits BP 2025 réinscrits BP 2026	454 000 €
Remboursement capital des emprunts	469 000 €
Crédits provisionnels : avances sur marchés publics	100 000 €
Crédits provisionnels : remboursement cautions sur locations	3 000 €
Amortissements des subventions	15 000 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT :	7 003 000 €

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : présentation comptable (par chapitres budgétaires)

DEPENSES				
Chapitres comptables		Crédits 2025 revotés BP 2026	Crédits nouveaux	Budget global 2026
16	Emprunts		472 000 €	472 000 €
	<i>Remb. capital des emprunts, cautions loyers,...</i>			
20	Immobilisations incorporelles :	15 000 €	69 914 €	84 914 €
	<i>Etudes, acquisition logiciels,...</i>			
204	Subventions équipements		537 000 €	537 000 €
	<i>Participations ALM (voirie) et SIEM</i>			
21/23	Immobilisations corporelles	439 000 €	5 290 086 €	5 729 086 €
	<i>Travaux et achats matériels</i>			
27	Autres immobilisations financières		65 000 €	65 000 €
	<i>Participations ALTER CITES (ZAC Reux/Cordelles)</i>			
Dépenses réelles d'investissement		454 000 €	6 434 000 €	6 888 000 €
040	Opérations d'ordre entre sections		15 000 €	15 000 €
	<i>Amortis. subv. invest. et travaux régie</i>			
041	Opérations d'ordre internes section investis.		100 000 €	100 000 €
	<i>Avances sur marchés publics</i>			
		454 000 €	6 549 000 €	7 003 000 €

VUE D'ENSEMBLE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT : présentation par nature

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Montants
FCTVA	302 000 €
Taxe d'aménagement	200 000 €
Subventions d'investissement :	
Eco-complexe Cressonnière	1 544 000 €
Renaturation cours école PMC	234 000 €
Dotations aux amortissements	520 000 €
Virement de la section de fonctionnement	280 000 €
Emprunt d'équilibre budgétaire (montant plafond minoré en fonction de l'exécution budgétaire réelle 2026 et en fonction de l'excédent 2025 à réintégrer au Budget Supplémentaire 2026)	3 820 000 €
Crédits provisionnels : avances sur marchés publics	100 000 €
Crédits provisionnels : encaissement cautions sur locations	3 000 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT :	7 003 000 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : présentation comptable (par chapitres budgétaires)

RECETTES				
Chapitres comptables		Crédits 2025 revotés BP 2026	Crédits nouveaux	Budget global 2026
10222	FCTVA		302 000 €	302 000 €
10226	Taxe d'aménagement		200 000 €	200 000 €
13	Subventions d'investissement			
	Subvention renaturation cours école PMC		1 778 000 €	1 778 000 €
	Subvention Eco-Complexe Cressonnière			
16	Emprunts et dettes assimilées		3 823 000 €	3 823 000 €
	Emprunts et cautions sur loyers			
Recettes réelles d'investissement			6 103 000 €	6 103 000 €
040	Dotation amortissements investissements		520 000 €	520 000 €
041	Opérations d'ordre internes section investis.		100 000 €	100 000 €
021	Virement de la section de fonctionnement		280 000 €	280 000 €
			7 003 000 €	7 003 000 €

II – LE BUDGET ANNEXE DU THEATRE DE L'HOTEL DE VILLE :

Depuis 2025, le budget du THV est fortement pénalisé du fait du désengagement progressif du Conseil Départemental mais surtout du fait du désengagement total du Conseil Régional (subvention de 31 500 € sur l'année 2024 complétée par une aide d'environ 10 000 € pour la co-production).

La perte de ces aides implique de revoir et ajuster l'offre culturelle.

Une relecture attentive a également été faite des différents postes de dépenses pour ajuster le budget au plus près du besoin et optimiser les dépenses de fonctionnement.

Le festival biennal « zone de turbulences » se déroulera sur 2026 mais le budget du festival sera retranscrit budgétairement seulement au budget supplémentaire 2026 quand l'excédent 2025 sera connu (excédent finançant une partie du festival) et quand la participation des financeurs tiers sera actée.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

	BP 2025	BP 2026	Evolution	
Dépenses artistiques	253 376 €	225 849 €	- 27 527 €	-11%
Dépenses de production	48 524 €	53 350 €	4 826 €	10%
Dépenses techniques	14 100 €	22 050 €	7 950 €	56%
Dépenses de communication	25 100 €	25 300 €	200 €	1%
Dépenses de fonctionnement	32 500 €	34 750 €	2 250 €	7%
Charges de personnel : personnel permanent	382 000 €	385 701 €	3 701 €	1%
Charges de personnel : personnel intermittent	69 400 €	78 000 €	8 600 €	12%
Amortissement matériel	27 000 €	27 000 €		0%
TOTAL DEPENSES	852 000 €	852 000 €		0%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

	BP 2025	BP 2026	Evolution	
Recettes propres : billetterie, stages, locations, bar	87 960 €	90 570 €	2 610 €	3%
Subventions publiques :				
Ville St-Barthélemy	601 230 €	601 230 €		0%
DRAC	106 500 €	100 000 €	- 6 500 €	-6%
Conseil Départemental	17 500 €	30 000 €	12 500 €	71%
Autres aides :				
Aide à la diffusion, coréalizations	21 810 €	10 200 €	-11 610 €	-53%
Partenaires (actions jeune public)	17 000 €	20 000 €	3 000 €	18%
TOTAL RECETTES	852 000 €	852 000 €		0%

Parmi les subventions publiques, on notera le niveau significatif de la subvention d'équilibre de la ville qui représente 70 % des recettes du THV.

La DRAC, 2^{ème} poste de recettes, représente quant à elle 100 000 € soit 11 % des recettes du THV.

La baisse de subvention constatée pour la DRAC s'explique par un projet exceptionnel réalisé en 2025, le projet « Villuminologie ».

La baisse du nombre de coréalizations se traduit par une baisse des aides attribuées à ce titre.

En matière d'investissement, comme l'an dernier, le budget du THV (investissements scéniques principalement) s'élève à 27 000 €.

III – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ARDOISE PUY HEAUME.

Il n'existe plus de lots à vendre sur ce lotissement.

Les travaux de voirie et d'aménagements définitifs restant à réaliser dans ce lotissement sont estimés à 600 000 €, somme inscrite au BP 2026. Ces travaux sont autofinancés grâce à l'excédent qui sera réintégré lors du budget supplémentaire 2026.